



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-83664>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-83664**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Palais des Festivals et des Congrès de Cannes (06)

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 38315023200015

**Ville** : CANNES CEDEX

**Code postal** : 06414

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 06

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 24/16

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Service marchés publics

**Adresse mail du contact** : [commandepublique@palaisdesfestivals.com](mailto:commandepublique@palaisdesfestivals.com)

**Numéro de téléphone du contact** : +33 492993141

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Les dispositions liées à la candidature sont présentées dans le Règlement de la Consultation (RC).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Les dispositions liées à la candidature sont présentées dans le Règlement de la Consultation (RC).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Les dispositions liées à la candidature sont présentées dans le Règlement de la Consultation (RC).

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 14/08/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Direction des opérations, SEMEC

**Critères d'attribution :** Les critères d'attribution et leurs pondérations respectives sont précisés dans le Règlement de la Consultation (RC).

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents pour les travaux tous corps d'état (TCE) de menues réparations, changement de composants techniques, d'amélioration et remise en état des espaces du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Ces travaux consistent en de l'entretien, de menues réparations, des améliorations, du gros entretien/remplacement de composants techniques, de la mise en conformité réglementaire, des travaux d'économie d'énergie et de rénovation partielle des espaces et bâtiments composant le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes. L'accord-cadre pourra être utilisé à la fois pour des travaux ponctuels ne nécessitant l'intervention que d'un seul lot, et à la fois pour des travaux pouvant s'inscrire dans la définition d'une opération de travaux au sens du Code de la Commande Publique (CCP) et nécessitant l'intervention de plusieurs lots.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, ses dépendances et tout autre lieu d'intervention de la SEMEC selon les événements qu'elle accueille

**Durée du marché (en mois) :** 12

**Valeur estimée (H.T.) :** entre euros et euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Electricité (courants faibles et courants forts)

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45310000

**Lieu d'exécution du lot :** Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, ses dépendances et tout autre lieu d'intervention de la SEMEC selon les événements qu'elle accueille

- **Description du lot :** Peinture

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45442100

**Lieu d'exécution du lot :** Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, ses dépendances et tout autre lieu d'intervention de la SEMEC selon les événements qu'elle accueille

- **Description du lot :** Serrurerie

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 44316500

**Lieu d'exécution du lot :** Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, ses dépendances et tout autre lieu d'intervention de la SEMEC selon les événements qu'elle accueille

- **Description du lot :** Etanchéité

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 45261420

**Lieu d'exécution du lot :** Palais des Festivals et des Congrès de Cannes, ses dépendances et tout autre lieu d'intervention de la SEMEC selon les événements qu'elle accueille

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** La consultation donnera lieu, en application des articles R. 2162-1, R. 2162-3, R. 2162-4-2°, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, à la conclusion d'un accord-cadre mixte dont la forme retenue pour l'exécution du contrat est mono-attributaire : - D'une part, à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum ; Les bons de commande porteront sur des travaux à faible technicité ou lorsque l'urgence rend nécessaire la conclusion d'un bon de commande. Les bons de commande précisent celles des prestations, décrites dans l'accord-cadre, dont l'exécution est demandée et en déterminent la quantité. - D'autres part, à marchés subséquents sans montant minimum et avec montant maximum, dont les modalités d'application seront définies au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.). Les marchés subséquents porteront sur des travaux à plus forte technicité. Les travaux concernés sont des travaux pouvant s'inscrire dans la définition d'une opération de travaux, à savoir des travaux caractérisés par leur unité fonctionnelle, technique ou économique. Les prestations objet de l'accord-cadre mixte (bons de commandes et marchés subséquent) seront susceptibles de varier de la manière suivante : lot n°1 électricité : sans montant minimum et 450 000 €HT de montant annuel maximum ; lot n°2 peinture : sans montant minimum et 350 000 €HT de montant annuel maximum ; lot n°3 serrurerie : sans montant minimum et 450 000 €HT de montant annuel maximum ; lot n°4 étanchéité : sans montant minimum et 250 000 €HT de montant annuel maximum. Les montants indiqués ci-dessus sont des montants annuels maximum et constituent la limite supérieure des obligations susceptibles d'être mises à la charge des titulaires. Ils ne constituent aucunement un engagement contractuel de commande de prestations. Les prestations à prix unitaires sur bons de commande sont rémunérées par application des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires (BPU) aux quantités réellement exécutées. Les prestations faisant l'objet de marchés subséquents seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire établi sur devis du titulaire. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de sa date de notification. La date prévisionnelle de démarrage des prestations est la date de notification du marché. Il est reconductible une (1) fois, de manière tacite, pour une période d'un (1) an. La durée maximale du marché est de 24 mois. Les variantes ne sont pas autorisées. Le délai de validité des offres est de quatre (4) mois ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats sont informés que l'acheteur prévoit de recourir à la négociation. Toutefois, conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 16/07/2024